

BILAN DES GRAINES ET FRUITS OLEAGINEUX

BILAN DE CAMPAGNE DU 01/07/n AU 30/06/n+1

A compter de la campagne 2001/2002, l'olive n'est plus traitée dans le bilan des graines et fruits oléagineux, mais dans un bilan séparé allant du 1^{er} novembre au 31 octobre. En dehors du changement de périodicité, le traitement des données relatives à l'olive reste le même.

Production utilisable

Les chiffres de la production et des superficies pour les principales productions nationales de graines et fruits sont extraits de la Statistique Agricole Annuelle (SAA). Il s'agit de la production hors jardins familiaux, récolte rendue ferme.

Arachide, coprah, palmiste, coton : pas de production nationale.

Autres : la production réelle publiée dans la SAA est très faible (quelques centaines de tonnes de carthame, sésame...). On y ajoute les quantités de germes de maïs utilisées par l'amidonnerie et la semoulerie, et les pépins de raisin qui vont servir à la fabrication d'huiles et de tourteaux.

-Germes de maïs :

Pour l'historique cf annexe

Ils sont récupérés en aval de deux procédés industriels, l'amidonnerie qui donne un germe propre, et la semoulerie qui donne un germe moins pur avec des brisures d'enveloppe. Pour l'amidonnerie, Arvalis et Germ Services estimaient en 2009 à 7 % les germes de maïs produits, tandis que l'USIPA les estimait à 6,1 %. Il a été décidé de conserver le coefficient de l'USIPA qui est déjà en usage. Pour la semoulerie, Arvalis estimait en 2009 à 10 % les germes de maïs produits (cela peut varier de 10 % à 14 % selon les variétés traitées), tandis que l'USM les estimait à 13 %. Il a été décidé de conserver le coefficient de l'USM.

Pour le maïs traité par les amidonniers, on détermine donc la "production" de germes de maïs à partir du coefficient 6,1 % appliqué au maïs grain mis en oeuvre (FranceAgriMer - tableau du bilan prévisionnel du maïs - année n - postes « utilisations intérieures » + « expéditions » en amidonnerie). Pour le maïs traité par les semouliers, on détermine la "production" de germes de maïs à partir du coefficient 13 % appliqué au maïs grain mis en oeuvre (FranceAgriMer - tableau du bilan provisoire du maïs - année n - postes « utilisations intérieures » + « expéditions » en amidonnerie).

-Pépins de raisin :

Pour l'historique cf annexe

Les quantités de pépins de raisin utilisées pour la fabrication de l'huile n'ont pas été communiquées par la profession de la campagne 1998/1999 à 2002/2003 et n'ont donc pas été prises en compte dans ce poste jusqu'à la campagne 2006/2007.

Vu le poids de cette graine (plus important que celui du lin) en trituration et en stock (absence de commerce extérieur), il semble utile d'estimer les quantités produites. Pour le bilan 2006/2007, on les a estimées à partir des quantités utilisées par les triturateurs (enquête mensuelle de branche de l'huilerie, récapitulatif annuel) via un coefficient moyen de 0,6.

Importations et exportations

Chiffres des Douanes, pas de coefficients utilisés. Pour les coefficients de conversion, se référer au fichier « GrainesCoefficients.xls ».

-Autres graines : en importation, il s'agit surtout de graines de moutarde destinées au broyage pour la fabrication du condiment. Les graines de moutarde ne sont pas utilisées pour produire de l'huile et des tourteaux. En emploi, ces graines sont placées en consommation humaine (= solde des échanges extérieurs), bien qu'elles ne soient évidemment pas consommées en l'état.

Le poste 1207 99 99 n'est pas suivi dans les échanges d'autres graines. Ce poste est constitué essentiellement de mélanges de graines à forte teneur en tournesol, colza ou soja dont les échanges sont marginaux par rapport à ceux des postes colza, soja et tournesol.

Depuis 1994, la nomenclature douanière distingue les graines de tournesol concassées (position 1206 00 99) des graines de tournesol décortiquées et en coques (position 1206 00 91), très pauvres en huile et destinées exclusivement à la consommation humaine. Des échanges sont enregistrés par les Douanes à la position 1206 00 91. Mais, après consultation des principales entreprises exportatrices concernées, il s'avère que celles-ci affectent par erreur à la position 1206 00 91 des graines décortiquées destinées à la trituration et l'alimentation animale. Il semblerait donc que la consommation humaine de graines de tournesol demeure symbolique en France.

Il n'y a pas d'échanges extérieurs pour les graines de palmiste et de ricin. Pour le coprah, il n'y a pas d'exportations.

Stocks

Pour l'historique cf annexe

-Colza, tournesol, soja, lin oléagineux : stocks chez les tritrateurs (enquête mensuelle de branche de l'huilerie, onglet du mois de juin) + stocks chez les collecteurs agréés (bilans définitifs de FranceAgriMer du fascicule mensuel "marché des oléagineux" de juillet, récapitulatif régional au 30 juin année n+1) + stocks de semences (bilans définitifs de FranceAgriMer du fascicule mensuel "marché des oléagineux" de juillet, récapitulatif régional au 30 juin année n+1) + stocks des fabricants d'aliments pour animaux (fascicule mensuel "marché des oléagineux" de juillet de FranceAgriMer, état 13-activité des fabricants d'aliments du bétail).

-Autres graines : les stocks sont très faibles en règle générale, essentiellement des stocks de pépins de raisin.

Répartition des stocks selon leur origine : pour le colza, le tournesol et le soja on applique aux stocks le coefficient calculé à partir du rapport entre la collecte agréée, et la somme des importations de graines oléagineuses et de la collecte agréée (tableaux des bilans provisoires, fascicule mensuel de la publication FranceAgriMer de février pour le marché des oléagineux). Pour le lin et les autres graines, ne disposant pas de données FranceAgriMer, on calcule le rapport entre la production SAA et la somme des importations et de la production SAA.

Semences

Colza, tournesol, soja, lin (lin oléagineux) : le Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS) réalise une enquête par campagne sur les ventes de semence en France (incluant les semences importées) dont les résultats sont publiés dans leur bulletin annuel de statistiques. Communiquées par le GNIS, les ventes des semences certifiées à l'hectare, sont affectées au poste total des semences.

Pour le bilan de la campagne n-1/n, il convient bien sûr de prendre les semences destinées à la récolte de l'année n.

Pertes

Pour le colza, tournesol et soja, elles sont estimées à partir des bilans provisoires de FranceAgriMer (publiés en février), avec 1 % de la collecte agréée (le taux de freinte pour les diverses graines oléagineuses) des bilans de FranceAgriMer ; auquel est ajouté un taux de perte de 5 % appliqué sur l'autoconsommation à la ferme (= production non commercialisée). Pour le soja, principalement importé, un taux de perte de 1 % est également appliqué aux importations. Pour le lin, FranceAgriMer ne publie pas de données.

Alimentation animale

-Colza, tournesol et soja : les données sont calculées par solde. Elles intègrent l'écart entre la production de la SAA et la collecte agréée établie par FranceAgriMer, après retrait de la

freinte à la ferme et des semences issues de la ferme. Cet écart correspond à l'alimentation directe des animaux à la ferme, mais sans doute aussi à des ventes qui seraient effectuées par les producteurs hors circuit collecteurs, vraisemblablement destinées à l'alimentation animale chez les éleveurs non producteurs d'oléagineux.

-Autres graines : elles ne sont pas utilisées pour l'alimentation animale, sauf celles de lin qui peuvent être incorporées en quantité limitée dans certains types de tourteaux. L'enquête triennale sur les matières premières de l'alimentation animale établit à 27 100 tonnes les utilisations de graines de lin en alimentation animale pour l'année 2006, quantités qui tendent à se développer dans le temps.

Transformation

-Colza, tournesol, soja :

Pour l'historique cf annexe

Les données proviennent des bilans des graines oléagineuses de FranceAgriMer.

-Lin :

La trituration de graines de lin est devenue anecdotique depuis quelques années. Les quantités de lin placées à ce poste correspondent à des utilisations directes de graines de lin par l'industrie. Les données proviennent de l'enquête mensuelle de branche renseignée par les syndicats des fabricants d'huiles et de tourteaux (cumul de juillet à juin de la trituration de graines au cours du mois).

-Autres graines :

Pour l'historique cf annexe

Ce sont essentiellement des pépins de raisin enregistrés dans l'enquête mensuelle de branche. On y ajoute les germes de maïs estimés à partir de bilans provisoires FranceAgriMer et portés en utilisation intérieure.

Consommation humaine

-Arachide : la consommation humaine est égale à l'utilisation intérieure totale moins la transformation.

-Autres graines : il s'agit de la graine de moutarde. Peu produite en France, elle est essentiellement importée (24 000 tonnes en 2007/2008). Elle n'est pas consommée en l'état. Elle sert en fait exclusivement à la production de la moutarde : après pulvérisation, elle est mélangée à du vinaigre et à d'autres ingrédients. A défaut d'un poste d'utilisation intérieure adéquate et faute de mieux, les quantités de graines de moutarde sont affectées au poste consommation humaine du bilan autres graines.

Répartition selon l'origine , indigène ou importée , des utilisations intérieures
Semences : pour l'origine importée de la campagne n/n+1, on prend les importations du premier semestre n+1 (tournesol, soja, lin oléagineux, moutarde). Pour le lin, le poste des douanes ne permet pas de distinguer le lin oléagineux, les données des importations du GNIS sont prises en compte. Pour le colza, on y ajoute le second semestre de l'année n puisqu'il y a des semis d'automne.
Pertes : en totalité d'origine indigène, sauf pour le soja, massivement importé.
Alimentation animale : la part correspondant à "l'autoconsommation" au sens large (écart entre la production SAA et la collecte FranceAgriMer pour le colza, le tournesol et le soja) est d'origine indigène.
Autres rubriques : on retranche les données dont l'origine indigène ou importée est déterminée (perte, autoconsommation, semence, alimentation animale hors lin) des

utilisations totales d'origine indigène ou importée. Avec les soldes ainsi obtenus, on détermine le prorata indigène-importé de l'utilisation totale résultante qu'on applique aux utilisations des postes non encore répartis (transformation, alimentation animale).

Annexe : Historique de la méthodologie jusqu'en 2006-2007

Production utilisable

Jusqu'en 2006/2007 :

-Germes de maïs : pour le maïs traité par les amidonniers, on détermine la "production" de germes de maïs à partir des coefficients compensateurs du régime de perfectionnement actif des Douanes, soit 6,1 % du maïs grain traité (se référer aux données FranceAgriMer pour l'utilisation en amidonnerie du maïs grain - tableau du bilan prévisionnel du maïs).

-Pépins de raisin : les quantités de pépins de raisin utilisées pour la fabrication de l'huile n'ont pas été communiquées par la profession de la campagne 1998/1999 à 2002/2003 et n'ont donc pas été prises en compte dans ce poste.

Stocks

Jusqu'en 2006/2007 :

-Colza, tournesol, soja, lin : stocks chez les collecteurs agréés (bilans définitifs de FranceAgriMer du fascicule mensuel "marché des oléagineux") + stocks chez les tritrateurs (enquête de branche de l'huilerie) + stocks de semences (statistiques annuelles du GNIS) + stocks des fabricants d'aliments pour animaux (publication mensuelle de FranceAgriMer).

Transformation

Jusqu'en 2006/2007 :

-Colza, tournesol, soja : les données proviennent principalement de l'enquête mensuelle de branche renseignée par Huileries de France (cumul de juillet à juin de la trituration de graines au cours du mois).

-Autres graines : essentiellement pépins de raisin.

Équilibre entre ressources et emplois (méthode utilisée antérieurement aux bilans 2005/2006)

Lorsqu'il subsistait un écart entre le total des ressources moins les exportations et le stock final et la somme des différents postes d'emplois calculés, cet écart était affecté aux postes pertes et alimentation animale dont l'estimation demeure relativement peu précise.